

Communiqué de presse

Paris, le 12 février 2020

Déconcentration

Le Syndeac a été informé par la directrice générale de la création artistique, Mme Tarsot-Gilery, que le Premier ministre avait arbitré définitivement sur la déconcentration des procédures de labellisation : celles-ci seront transférées aux préfets de Région dans le cadre du projet de loi ASAP. Cette décision politique n'a jamais été revendiquée par les Drac elles-mêmes, qui préféreraient encore « la main du Ministre » dans le cadre des procédures de labellisation / délabellisation.

Le Syndeac rappelle à cet égard que les labels constituent, dans leur ensemble, le cadre « national » d'une politique culturelle en relation avec les collectivités territoriales. Le Syndeac réaffirme son attachement à cette expression nationale d'aménagement culturel du territoire et condamne tout ce qui tend à y porter atteinte.

La question de *l'attribution* des labels – et par le fait de leur retrait – est aujourd'hui instruite par les services de la DGCA à partir de critères objectifs, prenant en compte des enjeux d'aménagement culturel du territoire au niveau national et des enjeux artistiques, locaux et nationaux. L'idée que le label puisse être attribué à l'échelle exclusivement territoriale, par les préfets de région, inquiète réellement ; cela fait peser une menace potentielle sur la direction artistique des lieux, et sur leurs missions spécifiques de création artistique. Il n'échappe en effet à personne que nombre d'élus locaux revendiquent de disposer d'équipements de diffusion plutôt que de création. La déconcentration de l'attribution des labels par les préfets peut amener à des décisions de pure opportunité politique, du fait de leurs relations quotidiennes avec les grands élus de notre pays. Le Syndeac s'oppose avec force à une telle possibilité.

Disant cela, le Syndeac n'exprime pas une position de principe anti-déconcentration, mais s'oppose à la déconcentration des procédures de labellisation. Il rappelle par ailleurs sa position constante tendant à renforcer les Drac en personnel ; la question des ressources humaines au ministère de la Culture est le préalable à toute nouvelle déconcentration. Les postes non remplacés, ou remplacés à l'issue de période de vacance particulièrement longue, affaiblissent le travail du ministère de la Culture en région. Il ne peut y avoir de politique de déconcentration sans une vague puissante de déconcentration des personnels du niveau central au niveau des Drac.

Le Syndeac s'engagera dans le cadre du débat parlementaire pour alerter les députés et sénateurs sur les conséquences néfastes de cette décision, une fois encore menée sans aucune concertation avec le secteur. Il interpellera les groupes de la majorité sur le sens d'une telle mesure, et sur l'illisibilité de la politique culturelle sous le quinquennat d'Emmanuel Macron. A force d'attaques successives, le modèle culturel français, riche de son exception, est en train d'être passé par pertes et profits dans la plus totale indifférence politique et parlementaire. L'acte II du quinquennat, très mal engagé avec la réforme de l'assurance chômage, puis la réforme dangereuse des retraites, confirme une méthode brutale que nous condamnons.

Contact Presse :
Marie-Pierre Bayle
Tél. 01 44 53 72 30